

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023 À 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Barbizon légalement convoqué le treize novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TAPONAT, Maire.

**Etaient Présents :** M. Yves COZE, Mme Sophie SÉGURA,  
M. Jean-Sébastien BOUILLOT, M. Sébastien GRÉGOIRE,  
M. Ghislain DIDOT, Mme Catherine CHARPENTIER,  
M. Gérard BORDEAUX, Mme Dominique GÉNOT,  
M. Marcel BOÉTHAS, M. Martial JEAN, M. Frédéric VIDEAU

**Absents ayant donné pouvoir** M. Philippe DOUCE (mandat à Mme Dominique GÉNOT)

**Absents** Mme Stéphanie MARINO, Mme Jana FARHAT,

**Secrétaire de séance :** M. Yves COZE

**Conseillers :** en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

La séance est ouverte à : 18h30

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

Point N°	Référence Délibérations	Objet
1	-	Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2023
2	-	Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
3	23/06/60	Désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
4	23/06/61	Désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Caisse des Écoles (CDE)
5	23/06/62	Décision modificative n°2
6	23/06/63	Décision modificative n°3
7	23/06/64	Équipements de la Maison Pluridisciplinaire de Santé
8	23/06/65	Tarification du livre Barbizon, une histoire à vivre en dépôt vente

Point N°	Référence Délibérations	Objet
9	23/06/64	Modification du périmètre de SDESM par adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy
10	23/06/65	Mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF)
11		Informations Décision de virement de crédits

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir prendre en compte 2 points supplémentaires à l'ordre du jour concernant une décision modificative n°3 et la tarification en dépôt vente du livre « Barbizon une histoire à vivre ».  
Les élus n'y voient pas d'inconvénient.

---

**1 Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **29 septembre 2023**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité** le compte rendu précité.

---

**2 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Magalie DELLOYE au poste de conseillère municipale.  
Il explique qu'un siège de conseiller municipal devient vacant suite à cette démission.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, M. Martial JEAN, candidat suivant de la liste « Union pour Barbizon » est installé en qualité de conseiller municipal.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette installation.

**Le conseil municipal prend acte :**

- de l'installation de M. Martial JEAN en qualité de Conseiller Municipal.

**3      23/06/60      Désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°20/04/20 du Conseil Municipal du 24 juillet 2020 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le nombre de membres.

**Vu** la délibération n°21/07/58 du Conseil municipal du 3 décembre 2021,

**Vu** la lettre de démission de Mme Magalie DELLOYE en date du 3 octobre 2023,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en remplacement de Mme Magalie DELLOYE,

M. le Maire rappelle aux élus la liste des conseillers siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Madame Sophie SÉGURA
- Monsieur Gérard BORDEAUX
- Madame Magalie DELLOYE
- Monsieur Yves COZE

M. le Maire propose de nommer Mme Catherine CHARPENTIER en remplacement de Mme Magalie DELLOYE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

**Article 1 : D'APPROUVER** la nomination de Mme Catherine CHARPENTIER au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en remplacement de Mme Magalie DELLOYE.

**Article 2 : DE DÉSIGNER** la liste des conseillers municipaux à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comme suit :

- Madame Sophie SÉGURA
- Monsieur Gérard BORDEAUX
- Madame Catherine CHARPENTIER
- Monsieur Yves COZE

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**4      23/06/61      Désignation d'un membre du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles (CDE)**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°22/02/26 du Conseil municipal du 25 mars 2022 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles (CDE) et le nombre de membres,